

Le besoin de solidarité

Alors qu'il est devenu de bon ton de culpabiliser les chômeurs, les assistés et les pauvres, et de faire appel à la responsabilité individuelle, un gros volume publié aux Presses universitaires de France (1) nous propose de repenser la solidarité. Et nous rappelle les risques que nous pourrions encourir en considérant l'idée de solidarité comme une notion dépassée. Entretien avec le directeur de l'ouvrage, Serge Paugam. **Propos recueillis par Jean-François Jousset**

■ **NVO** – « Repenser la solidarité », l'ouvrage que vous avez dirigé, est issu d'un séminaire qui a réuni chercheurs en sciences sociales et acteurs associatifs. Pourquoi une telle démarche ?

Serge Paugam – Ce séminaire part d'un constat simple : les chercheurs accumulent des savoirs mais les communiquent assez rarement au public. L'idée était donc de faire sortir les chercheurs de leur tour d'ivoire. Je crois en effet qu'ils ont un rôle à jouer dans la société, notamment les chercheurs en sciences sociales puisque celles-ci sont en prise directe avec les grands problèmes de la société. Ils ont donc aussi le devoir de rendre publiques leurs recherches en faisant un effort pour parvenir à une formulation accessible et partageable. La réussite du séminaire tient à l'effort de pédagogie auquel ils se sont livrés, ne se contentant pas de communiquer sur la base de résultats scientifiques. Elle tient aussi, et tout autant, à l'attitude des responsables associatifs qui ont sans cesse incité les chercheurs à mieux expliciter leurs réflexions, à reformuler leurs propositions au regard des difficultés rencontrées sur le terrain de l'action sociale. Ces rencontres me semblent en tout cas très positives et susceptibles de faire progresser le débat social.

■ **Sur le fond**, ce séminaire renvoie aussi à un moment particulier de notre histoire sociale où la solidarité fait l'objet de controverses intellectuelles et idéologiques. Où en est aujourd'hui la solidarité ?

Effectivement, ce qui a aussi guidé notre démarche, c'est l'évolution globale des enjeux autour de la solidarité au cours des dernières années. Si en 1945, existait un consensus fort autour



Serge Paugam est sociologue, directeur d'études au CNRS.

de la création d'un système de protection sociale, on a vu apparaître au cours des trente dernières années une fragmentation de ce consensus et des remises en question – parfois même idéologiques – de la Sécurité sociale ou des transferts sociaux. Pour aller vite, la montée du chômage de masse et de longue durée révèle les « trous » de notre système de protection sociale et laisse des franges importantes de la population en dérive. Ces populations n'ont d'autre avenir pour survivre que de s'adresser aux services d'action sociale qui sont débordés à partir des années 1980. C'est à partir de ce moment-là qu'on essaye d'inventer en France une autre forme de consensus : ce sera la grande affaire

du RMI. Le RMI va permettre de mobiliser d'autres acteurs que les partenaires économiques et sociaux habituels et de rapprocher les Français autour d'une idée de solidarité. Le vote de la loi sur le RMI est ainsi le moment où on rappelle que la nation a une dette à l'égard des plus défavorisés. C'est, je crois, un grand moment historique, il est rare qu'une loi soit votée à la quasi-unanimité.

■ **Et c'est justement ce consensus qui est en train de se fissurer aujourd'hui...**

Oui, notre séminaire intervient au moment où le consensus de la fin des années 1980 est en train de voler en éclats. Pour deux raisons principales : on s'aperçoit avec la montée de la précarité qu'il ne suffit pas de sortir du chômage pour sortir de la pauvreté ; il ne va plus de soi que la solidarité relèverait pour tous d'une responsabilité sociale. On arrive ainsi à une situation paradoxale. Nous avons toujours un chômage de longue durée tenace qui produit des formes de disqualification sociale prononcées et en même temps un ensemble de situations sur le marché du travail extrêmement précaires ne permettant pas réellement aux salariés une intégration professionnelle. Cette situation aurait pu donner naissance à une réflexion globale pour aboutir à de meilleures formes de régulation du marché de l'emploi et de la société, alors qu'on en arrive à douter des mesures prises autour du RMI, à une remise en cause des systèmes de protection sociale et à un appel de plus en plus marqué à la responsabilité individuelle. On glisse très vite vers une société organisée sur des principes qu'il faut bien appeler néolibéraux avec une institutionnalisation de la pauvreté. Tout l'inverse du principe de solidarité et de la pensée de Beveridge pour qui, il ne pouvait y avoir « de paix séparée avec la misère ».

« La montée du chômage de masse laisse des populations entières à la dérive »



Syndicats et associations multiplient les manifestations pour rappeler la réalité du chômage, comme ici, le 4 décembre 2004, contre la loi Borloo de cohésion sociale.

■ L'état de la société serait-il désormais celui d'une insécurité sociale généralisée ?

On ne peut pas laisser entendre que tout le monde est précaire. Nous sommes dans une société très fortement polarisée dans laquelle tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens pour sauver sa situation quand celle-ci est menacée. Les sociétés les plus polarisées sont aussi celles qui engendrent les plus fortes inégalités, et aujourd'hui, il y a des salariés qui s'en sortent beaucoup mieux que d'autres. L'augmentation de la précarité du travail ne signifie pas en effet que les possibilités d'épanouissement dans le travail ont disparu pour tous. De même, l'augmentation de la précarité de l'emploi ne conduit pas non plus à la disparition de la norme de l'emploi stable. Il s'ensuit que les évolutions des vingt dernières années ont conduit à de nouvelles inégalités entre les salariés, notamment dans les formes de l'intégration professionnelle, entraînant la disqualification sociale d'une partie

d'entre eux. Il reste que la situation de la France est singulière et très inquiétante. J'ai essayé dans un précédent ouvrage d'évaluer la part de l'intégration que j'appelle disqualifiante (2). Les chiffres n'ont pas une valeur absolue – on aurait pu en obtenir d'autres en faisant varier les critères retenus – mais ils permettent de faire des comparaisons. Or, que constate-t-on ? Près d'un salarié sur trois en France est proche de l'intégration disqualifiante alors que celle-ci ne concerne que 5 % des salariés danois. C'est un gâchis social énorme.

■ Faut-il en conclure que le « modèle danois » et notamment la « flexisécurité » sont la solution à appliquer pour régler les problèmes ?

Certainement pas. Le Danemark se caractérise en effet par une configuration institutionnelle très différente de celle de la France. On y trouve à la fois un taux de syndicalisation très élevé – 80 % soit environ huit fois plus qu'en France –, une histoire sociale marquée par une culture

de la négociation collective et par la recherche permanente de compromis entre des intérêts divergents, et un consensus fort sur l'État social et son financement par des hauts niveaux de prélèvement. En revanche, la « réussite » du Danemark montre qu'il est possible de concilier dans une économie ouverte un haut niveau de protection sociale, l'efficacité économique et une intégration professionnelle satisfaisante pour la grande majorité des travailleurs. Si donc le transfert pur et simple du modèle s'avère utopique, sans doute n'est-il pas vain de chercher à adapter l'expérience aux spécificités françaises, notamment dans le domaine de la formation, de la négociation salariale et dans la lutte contre les emplois dégradants. En tout cas, les comparaisons européennes montrent que les pays conservent une marge d'autonomie pour limiter les retombées négatives de l'augmentation du risque d'instabilité de l'emploi. Elles prouvent aussi que la notion de solidarité organique, que beaucoup nous disent ▶

SOCIOLOGIE



Les Restos du cœur: un succès affligeant.



Solidarité avec les immigrés. Avril 2005, l'incendie de l'hôtel Paris Opéra a provoqué la mort de 22 occupants.

► dépassée et antinomique avec le fonctionnement des systèmes économiques contemporains, reste au contraire un horizon de réflexion et d'action en faveur d'une intégration professionnelle et sociale réussie.

■ N'y a-t-il pas là pour le syndicalisme un défi particulier?

Tous ces problèmes posent évidemment de nombreux défis aux organisations syndicales. Le premier est sans doute celui de la représentativité. Il n'est pas sain que dans une société salariale, les salariés soient aussi peu représentés. Il est absolument indispensable de mettre l'accent sur le besoin d'avoir des organisations professionnelles fortes et représentatives. Le second défi est qu'aujourd'hui, l'heure est à la solidarité syndicale. Dans une société marquée, comme le dit Robert Castel, par l'institutionnalisation du « précaire » (3), on ne peut éluder le problème de la représentation des salariés précaires. Les syndicats les représentent-ils ? La réponse, me semble-

t-il, est assez clairement non. Or, l'organisation d'une solidarité entre les salariés est une absolue nécessité, si l'on veut rompre avec les tendances inégalitaires de la protection sociale qui conduit à ce que les moins qualifiés soient aussi les moins protégés. De ce point de vue, la démarche de la CGT autour de la sécurité sociale professionnelle me semble très prometteuse et je regrette que les autres organisations syndicales soient plutôt en retrait sur cette question. Reste que les syndicats ont, de mon point de vue, à changer d'optique pour remettre au cœur des luttes syndicales l'enjeu fondamental de la solidarité.

■ La campagne présidentielle, disiez-vous dans un point de vue publié par *Libération* (4), doit être un moment privilégié pour réfléchir ensemble sur les fondements de cette solidarité à réinventer. Les questions sociales ont fait l'objet de nombreux débats, la campagne a-t-elle répondu à votre attente ?

Sans doute, les questions sociales ont-elles été largement abordées pendant la campagne. En même temps, aucun grand thème ne s'est nettement dégagé. On aurait pu penser, par exemple, qu'après la crise des banlieues à la fin 2005 et les grandes manifestations contre le CPE, la question d'une grande politique pour la jeunesse serait au cœur de la campagne. Ces deux événements ont en effet traduit l'angoisse des jeunes d'être condamnés à la précarité et, pour

les plus défavorisés, de vivre relégués dans des cités socialement disqualifiées. Or, il n'en a rien été. La raison, me semble-t-il, tient à la difficulté de mener aujourd'hui le débat autour des questions de la redistribution. Un des premiers obstacles tient au fait que la société française, comme les autres sociétés européennes, est une société vieillissante. Une fraction de la société est plus conservatrice, moins encline à voir financer par l'impôt ou des transferts sociaux une politique sociale ambitieuse. C'est en tout cas ce que nous apprennent les enquêtes récentes qui montrent que les plus de 55 ans sont les moins favorables à la mise en place de politiques sociales et les plus prompts à adopter un discours de sévérité et de culpabilisation à l'égard des chômeurs ne trouvant pas d'emploi. Il en résulte une dualisation des attentes des générations par rapport au rôle de l'État social. Ainsi, à l'élan de solidarité qui à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle avait entraîné un vaste mouvement de réformes sociales succède une force contraire qui pousse les différentes générations dans une spirale de tensions susceptibles de se durcir encore davantage. C'est ce qui fait aussi l'urgence de repenser la solidarité. ■

(1) *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, sous la direction de Serge Paugam, PUF, 990 pages, 49 euros.

(2) Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, 2000.

(3) « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire » in *Repenser la solidarité*, p. 415.

(4) « Solidarité n'est pas charité », *Libération*, 23 janvier 2007.